



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 5 AVRIL 2018**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2018DL029

**Date de convocation** : 30 mars 2018  
**Affichage du compte-rendu** : 12 avril 2018  
**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE AU 78-82 RUE CENTRALE**

L'an deux mille dix huit, le cinq avril à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Gérard POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Secrétaire de séance : Céline BARIOZ

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

La Municipalité souhaite acquérir, à l'amiable, une partie d'un terrain situé au 78 à 82 rue Centrale, cadastré section BZ parcelle n° 283 appartenant aux conjoints CHOMER.

La contenance de la parcelle est de 1 701 m<sup>2</sup> et nous souhaitons, après division, en acheter une partie représentant une superficie de 1 400 m<sup>2</sup> environ. La partie restante, à savoir la maison et une partie du jardin, resteront à disposition des propriétaires.

Un avis du Domaine en date du 6 juin 2017 évalue cette partie de terrain à 720 000 euros.

La Municipalité propose aux propriétaires d'acheter ce terrain à un prix de 650 000 euros après signature avec prise en charge par la commune des différents frais liés aux obligations de cette vente : état des risques, diagnostics divers, frais de géomètre, régularisation d'une procédure de péril en cours.

La Municipalité s'engage également à prendre à sa charge, si cela s'avérait nécessaire, les éventuels frais de remise en état du système de chauffage de la maison existante, après acceptation des devis.

**En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal :**

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie du terrain situé 78 à 82 rue Centrale, cadastré section BZ parcelle n° 283, d'une de 1 400 m<sup>2</sup> environ, pour un montant de 650 000 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les différents actes notariés qui s'y rapportent ainsi que les éventuelles conventions de servitudes ou tout autre document qu'elle nécessitera ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

**Avec 1 abstention :** Lilian MORINON

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.